

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 07/11/2022**OBJET : Proposition de travaux pour l'éclairage public futures de la crèche et la salle des fêtes****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 25****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation 28/10/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée au point n°8), Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

**Procurations :**

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

**Excusé**

Marie-Hélène BERNARD, Emmanuelle SCHARFF

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Xavier FELIX propose les travaux suivants: Pose de 2 bornes IRVE KEREN 22KW AC sur le parking y compris le raccordement, marquage au sol et signalisation verticale pour un montant estimatif de 27 430€ soit une participation financière de la commune de 1 179€ par an sur 15 ans ou de 14 430€ en une seule fois.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des membres présents**

**1°) ACCEPTE** la réalisation de l'opération.

**2°) DECIDE** d'une participation financière de la commune de 1 179€ par an sur 15 ans

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire